

Procès-verbal

Assemblée Générale du 2 novembre 2017 à 18h00
à l'Hôtel de Ville de Lausanne
Place de la Palud
Salle du Conseil communal

Ordre du jour :

A – Partie statutaire

1. Accueil
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 novembre 2016
3. Rapport de la Présidente
4. Comptes de l'exercice 2016-2017
5. Rapport des contrôleurs des comptes
6. Adoption des comptes 2016-2017
7. Budget 2017-2018
8. Vérificateurs des comptes 2017-2018
9. Membres du Comité de direction 2017-2018
10. Divers et propositions individuelles.

B – Moment culturel

1. Accueil

La présidente salue particulièrement quelques invités :

- **M. Jean-Yves Pidoux**, vice-syndic, représentant de la Municipalité.
La Présidente est reconnaissante d'avoir le privilège de siéger dans la salle du Conseil Communal et souligne les excellentes relations avec la Municipalité et les différents services de la Ville.
- **M. Jean-François Cachin**, député, conseiller communal, membre à vie de l'UPL qui apporte un soutien important à l'UPL, notamment la recherche d'annonceurs et la distribution des programmes.
- **M. Guy Gaudard**, député, conseiller communal et fidèle annonceur.
- **M. Jacques-Etienne Rastofer**, membre du bureau du conseil communal (représentant la présidente du Conseil Communal).
- **M. Jean-Pierre Baer**, adjoint à la DGEP (Direction Générale de l'Enseignement Postobligatoire) représentant du DFJC. La présidente souligne la collaboration efficace existante entre l'UPL et la DGEP.
- **M. Roger Bornand**, Président des Parkings Riponne-Valentin-Rôtillon, fidèle annonceur et donateur précieux.
- **M. Jean-François Cavin**, Président de la Fondation Marcel Regamey et soutien aux cours d'histoire vaudoise.
- **M. Fabien Loi Zedda**, Président d'honneur.

M. Jean-Yves Pidoux, vice-syndic, adresse à l'Assemblée des propos très appréciés de tous.

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 3 novembre 2016

Le PV de l'assemblée générale du 3 novembre 2016 est adopté à l'unanimité sans remarques.

3. Rapport de la Présidente

Chacun ayant reçu le rapport annuel, la présidente explique les causes du déficit de l'exercice.

La différence non proportionnelle entre les honoraires des enseignants et l'encaissement des finances de cours s'explique par une marge insuffisante, notamment dans les cours de langues. Afin d'éviter de fermer des cours non suffisamment rentables et de livrer des participants à la concurrence, certains ont été ouverts avec une marge trop faible et l'écart s'est creusé, les cours de langues s'étalant sur une durée moyenne de 30 semaines.

La présidente relève également la concurrence très forte et tout ce qui est disponible sur le Marché actuellement.

Elle rappelle aussi qu'à l'UPL, les enseignants sont respectés et perçoivent des honoraires bien au-dessus des autres Institutions concurrentes, tout en maintenant des prix non augmentés depuis plusieurs années.

D'autre part, l'UPL mise sur la qualité de ses prestations, reconnues par les participants (charte – Eduqua – formation continue des enseignants – contrôle de l'enseignement – etc.)

Les balades, visites-guidées, métiers d'art, d'artisans, sont des activités importantes à l'UPL, non seulement formatrices mais qui créent également du lien social.

La présidente souligne également la collaboration avec les musées cantonaux et communaux et l'accueil des différents services de l'Etat et de la Ville de Lausanne.

Les cours privés, les cours en Entreprises.

Cette offre devrait permettre à l'UPL de trouver des mandats hors programme et à la carte. Il s'agit là d'être à la fois réactif et créatif.

La version responsive du site et l'application mobile.

Une des dépenses importantes mais nécessaire, facilitant l'accès aux jeunes et à la mobilité actuelle, a été le développement de la version responsive du site.

Ainsi, l'UPL est apte à répondre aux attentes et aux besoins d'un public connecté. L'application mobile complète le site responsif et permet de se connecter en tout temps.

4. Comptes de l'exercice 2016-2017

L'exercice accuse un excédent de charges de CHF 36'183.44.

5. Rapport des contrôleurs des comptes

M. Jean-François Cachin lit le rapport de contrôle des comptes 2016-2017.

Les vérificateurs, Mme Lucette Moreau et M. Jean-François Cachin, remercient le Comité de direction et Fidassist Sàrl par M. David Mettraux, pour l'exactitude et la bonne tenue de la comptabilité et proposent à l'Assemblée générale d'adopter les comptes de l'exercice 2016-2017 tels que présentés.

6. Adoption des comptes 2016-2017

Ils sont adoptés à l'unanimité.

7. Budget 2017-2018

Il est accepté à l'unanimité.

8. Vérificateurs des comptes 2017-2018

Mme Lucette Moreau

M. Roger Bornand

Suppléant : M. Jean-François Cachin (renouvellement de mandat)

9. Comité de direction 2017-2018

Trois membres du Comité de direction ont souhaité se retirer.

Alain Bettex, siège depuis 17 ans au Comité de direction, la présidente le remercie pour sa disponibilité et ses conseils avisés. Un coffret des vins de la Ville de Lausanne lui est remis en guise de reconnaissance.

Philippe Blanc, absent pour raison de maladie, est remercié pour son soutien à la gestion financière et pour sa disponibilité à l'égard de l'Institution. Le cadeau lui sera apporté à son domicile.

Christophe Calame, siège au Comité de direction depuis 1998, en qualité de vice-président, fidèle aux valeurs de l'Institution, encourageant la qualité de l'UPL.

Mais Christophe Calame a été avant tout un enseignant de philosophie respecté et apprécié.

La présidente souligne combien il a été un passeur et qu'aujourd'hui, le café philosophique dont il fut l'auteur, va perdurer, animé par les jeunes enseignants de philosophie de l'UPL qui furent souvent ses propres étudiants.

Un coffret des vins de la Ville de Lausanne lui est remis en guise de reconnaissance.

La présidente indique à l'Assemblée qu'un Comité de direction reconstitué se mettra en place et qu'il était prématuré de présenter de nouveaux membres. Ceux-ci seront confirmés à l'Assemblée générale 2018.

10. Divers et propositions individuelles

La présidente remercie particulièrement ses collaboratrices présentes, Mmes Violaine Cherpillod et Manuela Gombau, ainsi que Melle Joana Ferreira, apprentie de 3^e année, pour leur engagement, leur disponibilité dans une période particulièrement chargée et parfois difficile.

B. Moment culturel

Mme Sophie Cramatte, enseignante en Histoire de l'art à l'UPL, présente son cours

« Comment regarder un tableau ? »

Avec enthousiasme, dynamisme et compétence, elle suscite vraiment l'envie de participer à son cours.

Elle est chaleureusement applaudie.

Un apéritif est ensuite servi dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville.

La séance est levée à 19h30.

F4-2/FB/mg/novembre 2017